



Menace d'expulsion de mon logement

Par **KILICHI**, le **10/09/2015** à **19:00**

je suis une maman d'un garçon de 12 ans. on habite cet appartement depuis 12 ans. au jour d'aujourd'hui je dois 525 € à ma proprio, qui n'est autre que le loyer de septembre 2015 elle m'a assignifié par acte d'huissier de quitter le logement (il y a 6 mois), la date butoir est le 18 septembre 2015. je ne peux partir car je n'ai pas retrouvé un logement(je continue à chercher) elle nous menace de lancer une procédure d'expulsion. à quels recours ai je droit ? ou dois je m'adresser pour la devancer avant qu'elle ne lance ce recours.. merci de me répondre je suis en grand stress.. UN GRAND MERCI POUR VOS REPONSES. Kilichi

Par **youris**, le **10/09/2015** à **20:24**

bonjour,
comment se fait-il que vous ayez reçu un acte d'huissier de quitter le logement si vous n'avez que le loyer de septembre en retard.
vous ne pouvez pas empêcher votre bailleur de vouloir lancer une procédure d'expulsion.
mais rien ne dit que votre bailleur obtiendra cette décision d'expulsion.
salutations

Par **KILICHI**, le **10/09/2015** à **22:59**

Mon proprio, me dit qu'il voulait vendre il y a 6 mois, et m'a envoyé par huissier un courrier me demandant de libérer l'appart le 18 sept, elle m'a appelé il y a 2 semaines pour savoir où j'en étais dans mes recherches. Rien je lui ai dit, elle a refusé de m'accorder un délai supplémentaire et a décidé de lancer une procédure d'expulsion

Par **janus2fr**, le **11/09/2015** à **07:08**

Bonjour,
Si le congé pour vendre qui vous a été adressé respectait bien la loi (congé à l'échéance du bail, préavis de 6 mois en vide, 3 mois en meublé, offre de vente incluse si vide), vous devez effectivement avoir quitté les lieux au plus tard le dernier jour de votre bail.
Passé ce délai, vous serez occupant sans droit ni titre et non plus locataire.
On peut aussi imaginer que le logement a été vendu et que le nouveau propriétaire soit à la

rue à cette date, comptant emménager dans sa nouvelle acquisition...